

Mise en oeuvre de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse pour 2010-2012

2013/2073(INI) - 11/09/2013 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 612 voix pour, 55 voix contre et 19 abstentions, une résolution sur la mise en œuvre de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse pour 2010-2012.

Le Parlement rappelle qu'en février 2013, **le taux global de chômage des jeunes de l'UE s'élevait à 23,5%** et qu'en 2011, la perte économique imputable au désengagement des jeunes du marché du travail était évaluée à 153 milliards EUR, soit 1,2% du PIB de l'UE.

Dans ce contexte, le Parlement estime que **le budget de 6 milliards EUR alloué à la lutte contre le chômage des jeunes dans le futur CFP est insuffisant** et devrait être considérablement augmenté lors des négociations actuelles sur le cadre financier (CPF). Il demande au Conseil de mettre davantage l'accent sur les jeunes en les considérant comme une priorité dans tous les programmes européens au titre du futur CFP.

Dans la foulée, le Parlement regrette les grandes déclarations d'intention du Conseil européen ainsi que l'ambivalence du Conseil qui préconise de dégager des moyens supplémentaires pour les jeunes tout en retardant les négociations concernant les paiements pour la modification du budget 2013, ce qui met en péril le paiement des bourses Erasmus.

Stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse pour 2010-2012 : le Parlement observe l'impact qu'a eu la stratégie en faveur de la jeunesse durant le premier cycle (2010-2012) et souhaite qu'à l'avenir les recommandations des jeunes soient mieux prises en compte.

D'une manière générale, il reconnaît la nécessité d'adopter une **approche transsectorielle et équilibrée dans les 8 domaines d'action de la stratégie de l'UE** en faveur de la jeunesse et appelle à l'établissement de priorités de la politique la jeunesse inspirées et façonnées par la voix et les objectifs des jeunes eux-mêmes.

Défis à relever lors du prochain cycle: en matière d'éducation, de formation, d'innovation et de financement, le Parlement insiste sur un meilleur investissement dans les qualifications adaptées à l'emploi des jeunes. Il préconise la création de programmes plus flexibles, l'intégration de compétences entrepreneuriales et transversales, et l'apprentissage précoce des langues étrangères.

Le Parlement reconnaît que le nouveau programme «Horizon 2020» représente un cadre approprié pour stimuler la recherche, l'innovation et l'excellence dans le domaine des sciences. **Il met toutefois en garde contre les coupes budgétaires dans le domaine de l'éducation au sein de certains États membres** qui compromettent ses objectifs.

Le Parlement demande en particulier :

- la transférabilité totale des acquis sociaux afin de ne pas mettre en danger la protection sociale des jeunes actifs en mobilité ;
- des méthodes visant à accroître l'innovation dans les programmes scolaires nationaux ;
- le renforcement de la formation professionnelle et des contrats d'apprentissage dans les États membres ;

- une plus grande implication des autorités locales et régionales dans la conception et la mise en œuvre des politiques ;
- l'implication des villes et des régions dans l'anticipation des besoins pour les jeunes ;
- le renforcement de la formation continue et l'acquisition des compétences transversales, telles que des compétences en matière de TIC, du leadership et des langues mais aussi de l'apprentissage informel et non formel pour le développement des valeurs, des aptitudes et des compétences des jeunes ;
- la féminisation de métiers typiquement "masculins", notamment dans le secteur des technologies de l'information ;
- la lutte résolue contre les inégalités scolaires, l'absentéisme et le décrochage scolaire ;
- le renforcement des services de conseil et d'orientation à un stade précoce afin d'améliorer la capacité des jeunes à prendre des décisions suffisamment éclairées ;
- le renforcement du secteur créatif.

Emploi des jeunes et entrepreneuriat : le Parlement appelle les États membres à tirer pleinement parti des Fonds structurels de l'UE pour la période 2007-2013, notamment le FSE et demande à la Commission de le tenir régulièrement informé des progrès réalisés par les États membres. Les fonds devraient être investis dans un programme qui permettrait de **stimuler les investissements pour la formation et l'emploi en vue de combattre les taux élevés inacceptables de chômage chez les jeunes**, notamment en encourageant le développement d'entreprises par les jeunes, grâce à la culture de l'esprit d'entreprise.

Le Parlement accueille favorablement l'initiative pour l'emploi des jeunes ainsi que la nouvelle initiative de l'UE sur un système de **Garantie pour la jeunesse** qui serait étendu aux jeunes âgés de moins de 30 ans et qui devrait leur offrir des perspectives de haute qualité, significatives et pertinentes. Il souligne toutefois que le système de garantie pour la jeunesse **ne peut pas remplacer les réformes et les efforts structurels qui doivent permettre aux systèmes éducatifs et aux marchés du travail de certains États membres** d'être capables de relever les défis du futur.

Parallèlement, le Parlement demande :

- la mise en place d'incitants permettant aux jeunes de créer leur propre entreprise, sous le slogan "**si tu ne trouves pas de travail, crées-en toi un**" ;
- des incitants pour soutenir un emploi de qualité pour les jeunes, tels que des réductions d'impôts et de cotisations sociales ;
- le renforcement des entreprises sociales qui permettent de combattre la pauvreté et lutter contre l'exclusion sociale en investissant dans l'éducation des jeunes ;
- **la création d'un filet de sécurité dans les États membres pour les jeunes entreprises qui font faillite.**

Nouvelles technologies et médias sociaux : dans ce domaine, le Parlement appelle la Commission à lancer une enquête pour suivre l'impact des nouvelles technologies et des médias sociaux sur le quotidien des jeunes. La Commission est invitée à tirer parti du dynamisme des médias sociaux dans l'éducation, la formation et la participation des jeunes en vue d'améliorer l'employabilité et de renforcer l'entrepreneuriat, l'innovation et la culture.

Il appelle également à protéger les jeunes contre toutes les formes d'abus, y compris les abus et attaques en ligne à l'encontre de leurs données à caractère personnel et de leur santé.

Le Parlement insiste par ailleurs sur une plus grande visibilité des initiatives de la Commission en faveur de la jeunesse (telles que le portail européen de la jeunesse) et attend la publication annoncée par la Commission de l'"*Opening Up Education*" visant à améliorer l'efficacité, l'accessibilité et l'équité des systèmes d'éducation, de formation et d'apprentissage en renforçant l'intégration des TIC et des nouvelles technologies dans l'éducation et la formation.

Participation des jeunes et citoyenneté européenne : le Parlement invite la Commission à maintenir et à renforcer son soutien en faveur d'une **carte jeunes au niveau européen**, en vue de faciliter l'accès des jeunes à la culture dans l'ensemble de l'UE. Il demande également le renforcement des mesures d'encouragement des jeunes à la participation à un sport. Des mesures sont en outre demandées pour que l'Union transmette des messages forts orientés vers la jeunesse dans le cadre des élections européennes de 2014. Il demande aussi l'intégration de cours sur l'Europe dans les cursus scolaires. D'autres mesures sont préconisées pour : i) développer des programmes d'ouverture à l'attention des groupes marginalisés ; ii) la participation des jeunes à des organisations ou la promotion du volontariat, iii) le développement d'actions destinées à renforcer l'autonomie des jeunes et la participation des jeunes dans la société.

Principes généraux : le Parlement met enfin l'accent sur la nécessité de supprimer toutes les formes de discrimination entre les jeunes fondée sur le genre, la race ou l'origine ethnique, la religion, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.